

R.S.T. Football

L'assemblée générale se tiendra le vendredi 22 juin à 20h00 au stade.

Comme tous les ans l'assemblée générale va clôturer cette saison sportive. Tous les membres du bureau, l'encadrement et toutes les personnes qui se sont investies comptent sur votre présence, ceci dans un but de leur témoigner votre intérêt et maintenir leur effort, d'échanger, de faire part de vos remarques et suggestions.

Des journées sont prévues pour les inscriptions pour la saison prochaine :

- à l'issue de l'assemblée générale
- les vendredi 15 et 22 juin de 18h à 20h au stade
- les samedi 16, 23 et 30 juin de 10h à 12h au stade

RAID DES CHAUSSÉES

L'association des courses de la Sevre

Les 22 et 23 Septembre 2012 : 19^{ème} édition :

"Une nouvelle organisation, une nouvelle épreuve, un pôle d'animations "

L'édition 2012 du Raid des Chaussées se prépare activement et nous vous informons que la course partira de la Godelinère aux Landes Génusson le samedi matin 22 Septembre 2012.

Cette année, la Direction de Course a fait des choix d'organisation afin de faciliter le déroulement du Raid.

En effet, durant le week-end les concurrents verront moins leur assistance qui restera sur le lieu de bivouac. Toutefois, les concurrents passeront plusieurs fois dans la même journée. Ce lieu animé est Chambretaud !

Cette nouvelle organisation a également pour but de rassembler la course autour d'un pôle, et de le faire vivre à travers des animations sportives, culturelles et un point restauration.

La Rando-Raid (épreuve de VTT) n'est pas reconduite cette année, mais elle est remplacée par une nouvelle course : le 6h00 de V.T.T.

Cette épreuve avec un parcours de 5.5 km se déroulera sur Chambretaud.

Le principe de ce "6h00 de VTT" est de parcourir le maximum de tours durant le temps imparti.

Bien entendu, vous serez informé rapidement des évolutions du Raid des Chaussées et du "6h00 de V.T.T".

Si vous êtes intéressés pour nous aider en tant que bénévoles pour votre commune, pour votre association ou pour la course, n'hésitez pas à vous manifester auprès de notre secrétariat, vous êtes les bienvenus !

☎ 02-51-65-11-32 ☎ : www.vendeesevretourisme.fr

Toute l'équipe du Raid des Chaussées espère vous accueillir sur les sentiers de la 19^{ème} édition,

Sportivement !
Stéphane CLEMOT
Directeur de Course

Information de la gendarmerie

A l'aube des vacances d'été, il est de bon sens de rappeler à chacun d'entre vous les conseils de la gendarmerie de MORTAGNE-SUR-SEVRE :

- Signalez la durée de votre absence à la brigade qui centralisera les données et effectuera des rondes particulières lors de ses services
- Informez vos voisins de votre départ.

Toute anomalie, tout mouvement suspect, de jour ou de nuit, peuvent être signalés à la gendarmerie par le biais du 17 ou au 02.51.65.00.21.

Balayage des rues

Le prochain balayage des rues se fera le mercredi 4 juillet (circuit bourg et lotissement).



Bulletin Municipal
de Tiffauges

Le Tiffaugaisien

Juin 2012

Éditorial

Vers l'abandon des désherbants chimiques

Nous avons déjà eu l'occasion d'aborder dans ces pages (voir l'éditorial de mai 2010) les conséquences de l'utilisation de produits phytosanitaires sur la qualité de l'eau, et donc sur la biodiversité et la santé. L'arrêté préfectoral du 17 mars 2010 interdit tout traitement à proximité de l'eau : l'utilisation de ces produits est interdite à moins d'un mètre des berges, des fossés et des collecteurs d'eaux pluviales à ciel ouvert, des avaloirs, caniveaux et bouches d'égout ; à moins de cinq mètres des plans d'eau, mares, sources, puits et forages. Les contrevenants s'exposent à de lourdes amendes pouvant aller jusqu'à 75 000 euros et deux ans de prison.

L'objectif est donc de tendre vers le « zéro désherbant » en changeant notre comportement.

Afin de proposer une alternative aux traitements chimiques et d'aider les « petites communes », la Communauté de Communes a décidé de faire l'acquisition de deux machines qui utiliseront la vapeur d'eau pour brûler les herbes indésirables. Ces machines devraient être livrées dans une ou deux semaines ; ensuite, elles circuleront d'une commune à l'autre.

En attendant, avec le retour d'une météo plus favorable, les fleurs ... et l'herbe poussent sur nos trottoirs. Nous avons suggéré, il y a deux ans, que la destruction des herbes dites mauvaises pouvait être faite au sarcloir par chacun de nous devant notre maison. Ce message avait été bien reçu, soyez-en félicités. D'autres n'hésitent pas à planter ou semer des fleurs au pied des vieux murs des rues les plus anciennes : voyez comment la rue du Prieuré est admirablement fleurie.

Nos agents effectuent de leur côté un travail remarquable en fleurissant les parterres et en installant des jardinières et des bacs à fleurs un peu partout en centre ville, sur les ponts et passerelles des entrées de la ville, en semant des jachères fleuries autour de certains espaces verts et le long de quelques cheminements. Ils vont maintenant s'attaquer au désherbage mécanique des trottoirs les plus encombrés et nous les verrons plus tard aux manettes du désherbeur à vapeur.

Soyons patients, notre cité va bientôt retrouver sa parure estivale. Déjà, les guirlandes aux couleurs de la commune et de Gilles de Rais guident les touristes du Château jusqu'au centre-ville.



**CONSEIL MUNICIPAL N°126
du 4 juin 2012**

Etaients présents:

M. GIRAUD, Maire, MM CHATRY, LANDREAU, adjoints.

Mmes BARREAU, BAUDRY, BRIN, GARREAU, MADIOT

MM. CHIRON, HOUSSAYE, OGER, POILANE

Personnes excusées: Mmes GAUTRON, M. BROSSET

Procuration: M. BROSSET à M. LANDREAU

Secrétaire de séance: M. LANDREAU

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 4 juin 2012 à 20h30, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAUD, Maire.

Après en avoir délibéré, il décide d'adopter le compte-rendu de la réunion du 26 mars 2012,

1 – Information des décisions prises dans le cadre des délégations

- Renouvellement d'une ligne de trésorerie à hauteur de 200 000 € auprès du Crédit Agricole au taux Euribor 1 mois + 1.50 % soit 1.893 % au 21/05/2012.

- Acceptation du devis de la société Ecosphère technologies pour la fourniture et la pose de toilettes sèches : 21 448 € H.T. soit 25 651.81 € T.T.C.

2 – Rénovation de l'éclairage public

Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public des communes de moins de 2000 habitants, le Conseil Municipal a retenu 2 opérations de remplacement de lampes à vapeur de mercure.

- 4 candélabres de l'armoire n°3 (salle polyvalente) pour 5 200 € avec une participation communale de 2 200 € (solde pris en charge par le SyDEV et l'ADEME)

- 5 candélabres de l'armoire n°7 (rue du Val de Sèvre) pour 6 500 € avec une participation communale de 2 750 € (solde pris en charge par le SyDEV et l'ADEME)

3 – Révision des statuts du SyDEV

Le Conseil Municipal a approuvé la révision statutaire du SyDEV. Cette dernière consiste à intégrer la compétence « communication électronique » (fibre optique) dans les statuts du SyDEV.

4 – Syndicat Intercommunal d'Assainissement La Gaubretière : procès verbal de mise à disposition

Le Conseil Municipal a approuvé le procès verbal de mise à disposition des biens, de l'actif, des contrats, des marchés publics et de la dette au S.I.A. La Gaubretière.

5 – Durée d'amortissement

Le Conseil Municipal a approuvé les durées d'amortissement suivantes pour les biens incorporels :

Comptes	Durées d'amortissement
202 - Dépenses liées aux documents d'urbanisme	5 ans
2031 - Frais d'études pour les marchés	5 ans
205 - Logiciels	2 ans
Bien de faible valeur inférieure à 1 000 €	1 an

6 – Attribution des subventions pour l'année 2012

Après délibération, les subventions suivantes ont été attribuées pour l'année 2012 :

DÉNOMINATION DES ASSOCIATIONS	Subventions 2012
A – Association à vocation sociale	
A.C.P.G. et C.A.T.M.	122.50 €
Amicale des pompiers	122.50 €
Été jeunes en liberté	3.45€/jour/enfant
Association service de l'enfance	3.45€/jour/enfant
Association des assistantes maternelles	122.50 €
A.D.P.C. Secouristes	122.50 €
Amicale Laïque école J.Y.Cousteau	799.00 €
Le Pied à l'Étrier	122.50 €
Vacances et Familles	3.45€/jour/enfant
B – Associations sportives	
R.S.T. Football	1 408.00 €
R.S.T. Judo	314.10 €
R.S.T. Tennis	273.90 €
R.S.T. Volley-Ball	457.60 €
R.S.T. Cyclo-teiphalien	122.50 €
Tempo Danse	1 108.80€
R.S.T. Badminton	704.00 €
C – Autres associations	
Club d'amitié teiphalien du 3 ^{ème} âge	350.00 €
Club de fitness et gym douce	176.00 €
Foyer des Jeunes	440.00 €
Malibu Couleur	122.50 €
Comité des fêtes	600.00 €
Société de chasse « St Hubert »	122.50 €
Société de pêche « Le Goujon teiphalien »	968.00 €
Peintres en Teiphalie	200.00 €
Compagnie Teiphalia	122.50 €
R.S.T. Musique	122.50 €

7 – Décisions modificatives du budget communal

- Le Conseil Municipal décide d'approuver une décision modificative du budget communal afin de régulariser les écritures d'amortissement des biens incorporels de la commune pour un montant de 189 239.47 € (frais d'étude du centre bourg).

- Il a aussi approuvé la décision modificative du budget communal qui permettra de verser les excédents du budget assainissement au Syndicat d'Assainissement de La Gaubretière.

8 – Personnel : création de poste

Le Conseil Municipal a approuvé la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (6 H) à compter du 1^{er} septembre 2012.

9 – Jurys d'assises : tirage au sort pour 2013

Il a été procédé au tirage au sort des 3 personnes suivantes pour l'inscription sur la liste préparatoire des jurés 2013 :

- M. FIEVRE Jean, 5 rue des Moines
- Mlle CASSERON Emilie, 10 rue des Églantiers
- M. GRIMAUD Pierre, 14 rue Saint Aubin

Fin de conseil

Permanences du Dr RADU

Le Docteur RADU s'étant rétracté pour raisons personnelles, il n'y aura pas de permanences d'un médecin pour l'instant à la MARPA.

Les élus poursuivent leurs recherches afin de trouver une solution.

Vie associative

Juin

Samedi 9 : Gala de Tempo Danse (soir) – salle polyvalente

Dimanche 10 : Gala de Tempo danse (après-midi) – salle polyvalente

Dimanche 10 : Concours de pêche du Goujon Teiphalien – La Moulinette

Samedi 16 : Pique-nique de l'Amicale Laïque – Le Vatican

Samedi 24 : Peintres en Teiphalie

Samedi 30 : Fête de fin d'année de l'école publique J.Y.Cousteau à l'école

Juillet

Samedi 7 : randonnée pédestre semi nocturne la Barbe Bleue

Samedi 7 : Nuit des églises – visite nocturne guidée de l'église Notre Dame et de sa crypte

Vendredi 13 : feu d'artifices à la Moulinette

A votre service

A.O.ELP

Accompagnement, Orientation, Emploi, Projet

Un professionnel à votre service pour vous accompagner :

- Dans votre démarche de construction de projet
- Dans la construction de vos outils (CV, lettre de motivation) et préparation aux entretiens Publics : collégiens, lycéens, étudiants, salariés, personne en congé parental, demandeurs d'emploi, futurs ou jeunes retraités

Vous pouvez me joindre au 06.27.94.60.92 ou par mail aoelpjobard@gmail.com.

Campagne de lutte collective contre les rats et les souris

Toute personne intéressée pour du raticide ou du souricide devra remplir un bon de commande.

Celui-ci peut être retiré dès maintenant en mairie et devra être retourné avant le 15 septembre 2012 dernier délai, aux heures d'ouverture :

du lundi au samedi : 09 H – 12 H
le mardi après-midi : 16 H – 18 H
le jeudi après-midi : 16 H – 17 H

Tarifs

Raticide en seau de 1 kg : 9.00 €
Raticide en seau de 3 kg : 21.50 €
Raticide en sac de 20 kg : 68.00 €
(réservé à usage professionnel)
Souricide en seau de 1 kg : 10.80 €
Piège-pince à taupes : 2.50 € le piège
Clé pour tendre un piège-pince à taupes : 4.50 €

Compagnie Teiphalia

Pour tous ceux à qui le théâtre fait envie mais qui n'osent pas franchir le pas, la troupe adulte se fera un plaisir de vous accueillir et partager d'agréables moments de détente tous les vendredis soirs.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter Pascal Gaborieau au 02.51.65.77.87.